

## On nous raconte vraiment n'importe quoi

**Date :** 29 juillet 2018

Je lis partout qu'Alexandre Benalla aurait été licencié et je ne comprends pas comment cela serait possible.



En effet, il est établi que l'intention de le licencier est consécutive à la communication par la Préfecture de police de Paris d'images de vidéo protection dans la soirée du mercredi 18 juillet 2018, jour des révélations du journal Le Monde concernant sa participation à la journée du 1<sup>er</sup> mai.

Or, la procédure de licenciement exige un entretien préalable qui ne peut avoir lieu que 5 jours ouvrables au moins après la présentation d'une convocation, soit plus précisément le 6<sup>ème</sup> jour ouvrable au moins, c'est-à-dire au plus court le jeudi 26 juillet dans le cas d'une remise en mains propres évitant les délais du courrier.

D'autre part, la notification du licenciement ne peut être effectuée au plus tôt que 2 jours ouvrables après l'entretien et je ne pense pas que la date d'effet puisse être rétroactive.

De sorte qu'à ce jour dimanche 29 juillet 2018, il me paraît impossible qu'Alexandre Benalla puisse être considéré comme formellement licencié puisqu'il n'en est même pas officiellement informé.

Mais dans ce cas, dans quelle position se trouve-t-il depuis le jeudi 19 juillet ?

Aurait-il accordé un long interview à TF1 sur des heures de service ?...

J'en doute beaucoup et je parierais volontiers qu'il est tout simplement en position de congés annuels.

Voir aussi ma contribution précédente : [En toute impunité](#)